

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 2 juillet 2015 à 15 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 16 juin 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 6 juillet 2015 à 16 heures 45 dûment convoqué le 2 juillet 2015, le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale



Délibération n° D-2015-29 (06/07/2015)

OBJET : Plan de formation 2015 – 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale portant obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis favorable émis par les membres du Comité Technique réuni le 22 juin 2015 ;

Exposé des motifs –

Le plan de formation 2015 – 2018 est présenté. Deux formations en intra pour les enseignants ont été demandées au CNFPT :

- Orchestre à l'école ;
- Pédagogie de groupe.

Après en avoir délibéré,

– **DECIDE** –

D'approuver le plan de formation 2015 – 2018 des agents du Conservatoire

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015 du Syndicat mixte de gestion ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 juillet 2015.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,



Brigitte REYNAUD.